



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – mélanges en cuve)**

**N° de demande :** 2020-0134  
**Demande :** Catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Sentrallas  
**N° d'homologation :** 32143  
**Principes actifs (p.a.) :** 30 g/L de thifensulfuron-méthyle + 150 g/L de fluroxypyr  
**N° de document de l'ARLA : 3122192**

### **Contexte**

L'herbicide Sentrallas est homologué pour la lutte en postlevée contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine sans culture-abri de légumineuses ou de graminées. Conformément à l'étiquette, il peut être employé seul ou sous forme de mélange en cuve avec du MCPA amine ou ester et du 2,4-D amine ou ester afin d'élargir le spectre d'action contre les mauvaises herbes. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La présente demande vise à ajouter les herbicides Axial, Simplicity et Varro comme produits d'association pour mélange en cuve avec l'herbicide Sentrallas appliqué avec ou sans les constituants de mélange en cuve MCPA ester et Horizon NG ou Foothills NG d'après une homologation précédente citée.

### **Évaluation des propriétés chimiques et des effets sur la santé et l'environnement**

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou des effets sur la santé et des effets sur l'environnement n'était requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit, à sa préparation ou à son profil d'emploi.

## **Évaluation de la valeur**

L'inclusion des graminicides comme composants de mélange en cuve destinés à être utilisés avec l'herbicide Sentrallas appliqué avec ou sans MCPA ester permettrait aux agriculteurs de lutter à la fois contre les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges avec une application en un seul passage.

Les renseignements sur la valeur ont été présentés sous forme de justification scientifique fondée sur l'homologation précédente citée. D'après les données probantes, l'ARLA considère que l'ajout des herbicides Axial, Simplicity et Varro comme produits d'association pour mélange en cuve avec l'herbicide Sentrallas appliqué avec ou sans les constituants de mélange en cuve MCPA ester et l'herbicide Horizon NG présente une valeur acceptable afin de mieux lutter contre les graminées et les variétés de semis spontanés de canola résistant à l'imazéthapyr.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements de la présente demande et estime qu'ils sont suffisants pour appuyer la modification demandée à l'homologation de l'herbicide Sentrallas.

## Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA

3077368      2020, Rationale to support the tank mixes of Sentrallas Herbicide + graminicides +/- MCPA Ester, DACO: 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), and 10.3.2(A).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9